

Éclairage : L'Arche de Zoé, héritière d'une longue tradition française

Le tribunal correctionnel de Créteil a condamné, lundi, les six membres de L'Arche de Zoé à des peines de substitution de huit ans, confirmant ainsi le jugement prononcé par le tribunal tchadien. Dans un article paru le 15 janvier sur le site [La vie des idées](#), Ivan Jablonka, maître de conférence en Histoire contemporaine, revenait sur cette « *piteuse équipée* ».

Pour l'historien, le « *fiasco* » de l'Arche de Zoé montre le dévoiement des bonnes intentions humanitaires. Il étudie donc « la généalogie de (la) folie » des participants à l'opération. Pour l'auteur, l'organisation est également l'héritière d'une « *longue tradition française* », des transferts d'enfants de la Seine à la moitié du 19^{ème} siècle, jusqu'à « *la vaste migration (...) organisée entre l'île de la Réunion et la Métropole dans les années 1960 et 1970* ».

Et de conclure : c'est aujourd'hui une ancienne colonie qui instruit son procès.

L'analyse d'Ivan Jablonka est en ligne sur le site de [La vie des idées](#). L'auteur a publié « *Enfants en exil, transfert de pupilles réunionnais en métropole (1963-1982)* », paru au Seuil en 2007.

M.N.